

Domaine Public

913

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 30 juin 1988

Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

Un lieu de réflexion

Un lecteur m'avoue la difficulté qu'il rencontre parfois à lire intégralement son numéro de *Domaine Public*. Fortement engagé dans la défense des candidats à l'asile, il a peine à adhérer avec la même conviction aux préoccupations qui touchent à l'environnement et à se passionner pour les débats sur les voies et moyens aptes à protéger le milieu naturel. Question de sensibilité, mais aussi ordre dans les priorités.

Cette réaction, probablement partagée par plusieurs d'entre vous, rappelle un certain nombre de remarques sur les objectifs et la démarche qui sont les nôtres depuis maintenant vingt-cinq ans.

Sur l'importance que nous accordons à la problématique écologique tout d'abord. Le thème est à la mode; il exprime la sensibilité d'une société riche qui perçoit progressivement les inconvénients de l'abondance. Mais les modes passent et les sensibilités s'émeussent. D'où notre souci d'aller plus loin que l'inquiétude diffuse ou l'indignation bruyante, en recherchant concrètement des solutions à la fois efficaces et acceptables politiquement. Pour nous, le souci écologique ne relève pas de la nostalgie d'un passé idyllique; il signifie l'exigence de promouvoir la modernisation d'une société et d'une économie dans l'impasse. Et la revendication de la qualité de vie, parce qu'elle fait référence en définitive au respect de la dignité humaine, se situe dans le droit fil du combat pour la justice sociale.

Voilà une de nos lignes de force. Concrètement, il est possible que nous succombions à la tentation du déséquilibre, au risque de devenir répétitifs et monomaniaques. Cette tentation est d'autant plus forte pour une équipe d'amateurs, portés à privilégier les sujets qu'ils connaissent mieux ou qui les préoccupent. Régulièrement nous procédons à une évaluation pour rééquilibrage. A vous également de réagir.

Sur notre limitation volontaire à l'actualité et aux problèmes helvétiques, ensuite. A l'heure où l'Europe se

construit, où les deux Grands semblent nouer des rapports nouveaux, où s'aggrave le fossé entre les deux hémisphères, notre attachement à la description et à l'analyse de la réalité suisse peut paraître mesquin, refléter même le repli et le nombrilisme qu'on reproche aux Helvètes. C'est vrai que les défis auxquels est confrontée la planète sont sans commune mesure avec le petit monde des affaires fédérales. Les restrictions que nous nous imposons découlent d'abord de la difficulté d'obtenir des informations de première main et de se forger une opinion propre. Mais chaque fois que la Suisse est impliquée sur la scène internationale, nous tentons d'être présents. Non pas pour valoriser le rôle de notre pays, mais pour dégager quel pourrait être l'impact de notre action, à modeste échelle, sur la marche du monde.

Domaine Public n'est pas un journal militant: organe ni d'un parti ni d'une association d'intérêts, il se veut un lieu de réflexion de la gauche démocratique, mais un lieu indépendant. Le militant vit de conviction et d'adhésion. Son action ne laisse guère de place à l'interrogation et il est peu réceptif à la critique. Notre incessant questionnement peut l'irriter — nous en avons parfois l'écho — alors qu'il a besoin de certitudes. Pourtant les fonctions sont plus complémentaires qu'antagoniques: décrire et proposer restent vains s'il n'y a pas le relais de l'action; et l'action s'essoufle dans le quotidien si elle ne peut prendre appui sur une analyse critique, si elle ne prend pas de temps à autre ses distances d'avec l'événement.

Scruter semaine après semaine le microcosme helvétique, en dégager les lignes de force significatives, imaginer et soutenir des alternatives, telle est notre ambition. Le produit que nous proposons n'a pas l'attrait fascinant d'un clip. Mais nous pensons que ce modeste et patient travail d'exercice de la raison critique garde sa raison d'être. Et votre appui nous confirme dans cet engagement.

JO home

(ag) Donc le «non» des Lausannois fut sec comme une porte qu'on claque.

La peur du risque financier a été prédominante. Beaucoup le déplorent: conservatisme populaire. Mais c'est aussi pour certains milieux de droite un retour de manivelle. Lorsqu'ils s'opposent à un projet ou à une dépense, ce qui est leur tendance, comment manifestent-ils leur opposition, au-delà des arguments réservés aux initiés? — En confiant à une agence publicitaire l'organisation d'une campagne, à coups de slogans, toujours les mêmes et de grosse ficelle: halte aux prélèvements dans votre poche, non aux impôts augmentés! A force de le répéter, à propos de tout, se crée le réflexe. Inutile donc de se lamenter sur ce peuple qui ne sait pas oser quand, trois ou quatre fois l'an, par campagne publicitaire à centaines de milliers de francs, on lui explique qu'il doit défendre ses sous. Les dirigeants de l'économie devraient s'interroger sur la création par eux-mêmes d'une mentalité réfractaire à l'esprit d'entreprise. Il y a, pour reprendre une image qui leur est chère, plusieurs manières de scier la branche sur laquelle on est assis.

FABRIQUE DE DP

Horaire d'été

Traditionnellement, DP espace ses parutions en juillet et août. Ce rythme ralenti nous permet de prendre des vacances, mais aussi de mettre de l'ordre, de classer, de préparer des sujets; toutes ces obligations qui s'accroissent au fil des semaines, et que le rythme hebdomadaire nous empêche de liquider au fur et à mesure.

Voici donc les dates de parution pour ces deux prochains mois:

DP 914	14 juillet
DP 915	4 août
DP 916	25 août
DP 917 (cahier spécial)	1 septembre

Le prochain numéro vous parviendra donc dans deux semaines.

Nous souhaitons de bonnes vacances à ceux qui en ont et un agréable été à tous.

Touristiquement

On peut comprendre la déception des régions choisies comme sites de compétition. Mais une seule jouait une grosse carte: Leysin, station de reconversion, qui a besoin d'un nouveau souffle. Le choix de Leysin pour la descente alpine était de ce point de vue judicieux, indépendamment des questions techniques. Mais Château-d'Ex ou les Diablerets sont des stations de tradition. Leur faiblesse est de ne pas offrir des possibilités de longues pistes-transvallées comme le Valais ou la Savoie. Leur altitude est un peu basse. Mais rien ne fera changer ces données géographiques. En revanche, elles ont d'autres atouts: une tradition, un environnement calme, des constructions pas trop agressives. Dans un tourisme en voie de diversification, elles représentent un «produit» très vendable. La haute compétition olympique ne s'inscrivait pas dans cette vocation.

Les notables

Même si l'ensemble des partis, à l'exception du GPE et d'ASV, se sont engagés pour le oui, le noyautage radical était mal ressenti. Du Comptoir suisse à Calgary, la rangée des officiels bon bord, heureux d'y être et heureux d'en être, suscitait inévitablement un réflexe oppositionnel. Lorsqu'on veut gagner une bataille de cette importance, il faut savoir à la fois être présent et s'effacer. Mais ce n'est pas une vertu radicale. L'excès tapageur de publicité, de même, a fini par créer le besoin d'être sur ses gardes.

L'ambition

Plus profondément, on a ressenti que les Lausannois estiment qu'il y a des tâches importantes à accomplir. Elles tiennent notamment à l'urbanisme, à l'aménagement du Rôtillon et de la Vallée du Flon, de la place de la Gare, aux transports publics.

L'organisation des JO était un stimulant peut-être, mais aussi un alibi. Les tâches locales pourraient être une grande ambition, sans dopage, comme le prescrit la règle du sport. ■

(ag) Norbert Eschmann dans 24 heures avait, dans un «Oui, mais» qui fit des ravages, exprimé une idée juste.

Lausanne s'honore d'avoir en ses murs le siège du CIO. Elle peut donc laisser à d'autres l'organisation des jeux. Mais son statut de ville olympique permanente devrait s'exprimer par l'organisation d'épreuves ad hoc.

Il en est qui auraient un sens neuf: celles réunissant des amateurs authentiques.

Le CIO a dû renoncer à défendre l'amateurisme intégral originel et se contenter de cadrer le semi-professionnalisme et le recours à la publicité. L'évolution est irréversible.

Une autre idée

Le prestige médiatique des vedettes appelle l'argent. Le CIO lui-même tire des ressources substantielles des recettes des fêtes-spectacles.

On est aux antipodes de l'amateurisme vrai.

Lausanne, avec l'appui du CIO, pourrait donc organiser des concours réservés aux seuls amateurs, selon des règles strictes. Ces règles pourraient être appliquées rigoureusement puisqu'aucun athlète ne serait obligé de s'y plier et que la voie royale restera celle des Jeux olympiques.

Mais ces concours auraient un sens, après cent ans d'olympisme, débordé par le gigantisme et l'argent. Ils impliqueraient un type d'organisation nouveau, s'appuyant sur le bénévolat. Athlètes logés chez l'habitant, utilisation des installations au service de la population en temps ordinaire, pas de publicité, par de prise en charge coûteuse des médias.

Peut-être un retour aux sources, non utopique.

Si Lausanne et le CIO organisaient quadriennalement à Lausanne des concours de sportifs amateurs...

L'amateurisme, une idée neuve.

Pour un bilan genevois

(jd) L'objectif d'une croissance qualitative implique qu'on prenne en compte non seulement la création des biens et des services affectés d'une valeur monétaire, mais également l'effet des activités humaines sur les ressources non renouvelables et les biens naturels (eau, air, sol). Dans cette perspective, la mise au point de nouveaux indicateurs se révèle nécessaire (DP 911 et 912). Les documents — comptes et rapport de gestion — que les collectivités publiques fournissent pour informer de leur action sont particulièrement pauvres en informations sur la réalité économique, sociale et écologique. La présentation

traditionnelle par dicastère conduit à compartimenter la matière et privilégie la situation financière et administrative. Ces lacunes ont conduit un député écologiste genevois — André November — à demander au Conseil d'Etat de présenter périodiquement un bilan social et écologique du canton. Ce bilan devrait rendre compte des effets directs et indirects des activités de l'administration sur l'environnement naturel et sur la qualité de la vie de la population. Le député imagine de la manière suivante la présentation du bilan écologique:

● *Bilan du patrimoine écologique:* changements intervenus dans le milieu

naturel (déclassement et restitution des zones agricoles, évolution de la surface des espaces verts, état des forêts, protection de la faune et de la flore, des sites et des réserves naturelles).

● *Etat de la pollution et des nuisances:* eaux, sol, bruit, atmosphère, déchets, radioactivité...

● *Dépenses de fonctionnement et investissements:* mesures de prévention et d'assainissement.

● *Bilan énergétique:* flux et évolution de l'approvisionnement et de la consommation.

Quant au bilan social, il réunit et traite des informations quantitatives et qualitatives relatives aux prestations sociales de l'Etat et évalue les coûts sociaux liés à la croissance; il rend compte également du fonctionnement de l'administration (relation de travail et problèmes d'organisation).

La proposition est intéressante. Sa réalisation pourrait contribuer à améliorer sensiblement l'information des autorités et des citoyens et donc à éclairer leurs choix, notamment dans les domaines où le bilan financier ne dit rien.

Le terme «bilan» peut prêter à confusion. Il ne doit pas être pris ici dans son sens comptable; il correspond plutôt à la notion d'inventaire des ressources disponibles et de leur usage.

Si l'élaboration de tels bilans doit se faire progressivement et ne pas viser d'emblée une grande complexité, il serait utile que les collectivités publiques (cantons, communes et Confédération) se mettent d'accord sur un cadre commun minimum, pour qu'à terme le langage des bilans ne singe pas celui de la cacophonie. ■

EGALITE HOMMES - FEMMES

Il est long le chemin...

(jd) L'égalité des droits entre hommes et femmes doit trouver sa concrétisation dans les normes juridiques et dans les faits. C'est ce que le peuple suisse a affirmé en adoptant le 14 juin 1981 l'article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Mais il y a du chemin entre la reconnaissance d'un principe et son application. Je dirais même que la distance est infinie, tant la dynamique d'un principe peut se révéler surprenante et n'accepte pas a priori de délimitations fixes. Plus que d'une concrétisation qui épuiserait le principe, il faut parler d'un cheminement qui progressivement éclaire toutes les facettes d'une idée au départ abstraite. Sept ans après l'affirmation du principe de l'égalité, un ouvrage collectif tente de faire le bilan de l'impact de la norme constitutionnelle sur le droit suisse (famille, travail, sécurité sociale, fiscalité). Avec un aperçu sur la situation en droit international, européen et italien. Des progrès ont été réalisés dans l'abolition des discriminations légales, surtout dans le domaine de la famille. Mais beaucoup reste à faire pour simplement mettre en conformité la législation et la Constitution. A bien des égards le rôle du Tribunal fédéral apparaît sous un jour peu favorable à la cause

de l'égalité; l'analyse de la jurisprudence des juges de Mon-Repos montre une attitude timorée et contradictoire; C.-A. Morand, l'auteur de cette analyse, parle même d'une érosion du droit à l'égalité à laquelle a conduit jusqu'à aujourd'hui l'action du TF.

Supprimer les discriminations entérinées par le droit est une chose. Mais le combat pour l'égalité passe aussi et surtout par la promotion des femmes pour que ces dernières prennent la place à laquelle elles ont droit dans la vie économique et politique. Une contribution expose les actions menées aux Etats-Unis dans ce but et un auteur examine les possibilités offertes par le droit suisse dans ce domaine. Enfin, l'ouvrage évoque en conclusion la nécessité d'une stratégie pour développer l'égalité, stratégie qui implique une connaissance approfondie de la situation présente des femmes et des facteurs qui contribuent à maintenir les discriminations. Seule cette connaissance permettra de mettre en œuvre les moyens appropriés à l'objectif d'égalité. ■

L'égalité entre hommes et femmes. Bilan et perspectives. Collection juridique romande, Lausanne, 1988.

L'histoire du contingent

Partisan de la possibilité de négocier les contingents laitiers, le conseiller aux Etats libéral vaudois Hubert Reymond, répondant aux questions d'un journaliste de la Radio romande, admet que cette innovation va favoriser la concentration des exploitations agricoles. Pour s'excuser, il constate que cette évolution va «dans le sens de l'Histoire». Alors qu'à gauche on commence à comprendre que l'Histoire n'a d'autre sens que celui qu'on veut bien lui donner, voilà qu'à droite on découvre les délices du matérialisme historique.

Le temps d'une session

(y) Les Chambres fédérales se réunissent quatre fois par an en session ordinaire, le premier lundi des mois de décembre, mars et juin, ainsi que le lundi du Jeûne fédéral (férié seulement dans le fédéraliste canton de Vaud). Chaque session dure trois semaines, comprenant chacune trois à six séances de quatre à cinq heures environ; au total, le Conseil national (CN) siège environ septante-cinq heures et le Conseil des Etats (CE) environ trente-cinq heures par session ordinaire.

A noter que les votations fédérales ont régulièrement lieu pendant le premier week-end des sessions, ce qui permet aux battus du dimanche de déposer, dès le deuxième lundi, les motions et autres interventions destinées à sauver l'objet, incontesté à leurs yeux, que le souverain vient de rejeter. Compte tenu de nombreuses commissions, les membres de notre Parlement «de milice» ont tout juste le temps de «sauter» d'une session dans l'autre, mis à part la pause de juillet, mois pendant lequel toute la machinerie fédérale tourne au ralenti limite.

Un programme très provisoire

Au moment d'aborder ces semaines de quasi-congé, après la session dite d'été des Chambres fédérales, on peut se donner le temps de dire ici comment les parlementaires vivent leurs sessions.

Toute session ordinaire commence virtuellement le lundi qui suit la clôture de la précédente, et donc un dimanche passé à classer des montagnes de papier (appelés documents comme il se doit). Chaque député-e aux Chambres fédérales entre en session à son propre rythme. Pour le parlementaire du rang, le compte à rebours commence en fait seulement le jour de la publication du programme provisoire, soit dix à douze jours avant l'ouverture et/ou avec la réunion de son groupe, le vendredi-samedi qui suit immédiatement cette importante publication. Défini par la Conférence des présidents de groupe pour le CN, et par le bureau pour le CE, le programme mérite sa qualification de provisoire; au CN en tout cas, les déra-

pages sont fréquents dès la première semaine, et toutes sortes de changements s'ensuivent, qui compliquent passablement la préparation des travaux et augmentent le volume des transports de papier (documents) entre Berne et le lieu de domicile.

Mise en train

Quoi qu'il en soit, l'ouverture de la session a invariablement lieu un lundi, à 14h.30 pour le CN, à 18h.15 pour la petite Chambre. Séance de mise en train avec objets repris suite à des divergences, ou affaires peu contestées genre constructions militaires. Et puis cela suit, par tranches de trois à cinq heures le matin dès 8h., puisque l'avenir appartient aux parlementaires qui se lèvent tôt, avec, dans l'après-midi, les réunions de groupe (le mardi), et les séances de relevée (le mercredi et le troisième jeudi au CN).

Chaque session développe sa propre dynamique, entremêlant les passages obligés (comptes en juin, budget en décembre), les «gros objets» (affaires de politique agricole, droit économique, etc), les affaires liquidées sur rapport écrit de la commission préparatoire, et les débats surprises, qui surgissent le plus souvent en matière de politique étrangère ou des transports, à la faveur d'une petite question du lundi (au CN), ou de la discussion à propos d'une intervention personnelle (dans les deux Chambres). Dans ces cas, qui sont autant de respirations dans la tenue surorganisée des débats, le spectacle est assuré par quelques députés spécialisés dans le *show-off*, mi-barreau, mi-tribune.

De manière générale, les interventions à

la tribune (CN), ou depuis sa place (CE), sont rarement spontanées. Tous ne parlent pas comme des sténogrammes, auxquels ils n'ont donc ensuite rien à retoucher; mais la plupart lisent plus ou moins brillamment un texte préparé pour respecter des temps de parole strictement limités par le règlement (CN), ou par un usage ne concernant pas les professeurs de droit ni les avocats-notaires des cantons montagnards (CE). Cette succession de voix et d'intonations plus ou moins étudiées se fait dans le brouhaha et les mouvements divers au CN, dans un silence respectueux d'autrui sinon toujours attentif au CE.

La dernière

Et tout d'un coup, alors que tout le monde est installé sous la coupole fédérale, où se mêlent députés, correspondants parlementaires, fonctionnaires supérieurs et lobbyistes de toute obédience, la dernière semaine de session arrive, qui se déroule à une vitesse accélérée par la volonté de multiplier les petites croix en marge des objets ainsi liquidés (en allemand, le terme «erledigt» signifie épuisé, tant pour l'objet que pour un être vivant). Et aussi par l'impatience de tous ceux qui aspirent à reprendre leur vie professionnelle et à faire diminuer les piles en retard dans leur bureau.

Le dernier jour de la session, un vendredi en règle générale, le ballet est réglé: le CE consacre une séance de quelques minutes aux votations finales, à main levée, que le CN exécute en fin de matinée, après une série de discussions expresses, et surtout de votations debout-assis à propos d'interventions parlementaires traitées par la procédure écrite. Suivent les applaudissements (des députés par eux-mêmes), les poignées de main (bruyantes au CN, cérémonielles au CE), les derniers range-ments, les pourboires glissés aux huis-siers, la verrée (pour les Romands tout au moins), et le repli sur la gare pour cette bonne moitié de parlementaires non bernois qui ont choisi l'abonnement général CFF. Avec au retour la montagne de papiers précités, à ne pas laisser non sondée jusqu'à la prochaine session, sous peine de crouler sous cette matière première du Parlement qui comme son nom ne l'indique pas, parle beaucoup moins qu'il ne lit ou écrit. ■

(pi) Que sait-on du climat? Relativement peu de choses, par rapport aux connaissances dont l'homme dispose pour envoyer des fusées dans l'espace. Et pourtant, la plus infime modification, la variation d'un seul degré de la moyenne annuelle des températures peut bouleverser la vie sur notre planète: élévation ou baisse du niveau des mers, recul ou avance des glaciers, modifications du biotope.

L'homme et le climat

Pendant des millénaires, l'homme n'a eu qu'une influence négligeable sur le climat. Mais depuis le début du siècle, la combustion d'énergies fossiles non-renouvelables, le déboisement des forêts tropicales et l'utilisation de produits chimiques ont transformé l'équilibre qui existait au temps où la Terre était moins peuplée. Nous vivons maintenant dans une serre en train de surchauffer et, contrairement aux autres grands bouleversements climatiques que la Terre a connus, l'homme intervient dans ce mécanisme.

Grâce à une collaboration du Comité suisse pour l'Année européenne de l'environnement, de la Commission suisse pour la campagne Nord-Sud du Conseil de l'Europe et de la Commission suisse de recherche sur le climat et l'atmosphère, nous disposons d'un livre tous publics sur le sujet: *Le climat – notre avenir?* se veut un ouvrage à méditer. La Suisse aura-t-elle à souffrir de modifications climatiques de la même manière que les populations des contrées semi-désertiques? Peut-on encore arrêter le processus? Questions auxquelles la vulgarisation apporte des éléments de réponse et qui sont précédées de plusieurs chapitres résumant nos connaissances sur le climat, son influence sur la santé, l'économie et la politique. Enrichi de magnifiques dessins réalisés par des étudiants de l'Ecole d'arts appliqués de Berne, *Le climat – notre avenir?* invite à la lecture, à la consultation, à la discussion. ■

Le climat – notre avenir?, 165 pages grand format, Kummerly + Frey, Berne, 1988.

PARLEMENTAIRES GENEVOIS A BERNE

Interventions déplacées

(jd) Lors du débat sur la révision du droit de bail, les deux conseillers aux Etats Ducret et Gautier n'ont pas brillé dans la défense et l'illustration de la protection des locataires. Le grand argentier genevois s'est même exprimé contre le droit pour un nouveau locataire d'être informé du loyer précédent.

Attitude incohérente

Garantie fédérale à la constitution genevoise révisée, suite à l'acceptation de l'initiative populaire «L'énergie notre affaire». Le libéral Coutau refuse cette garantie pour la disposition qui prévoit une procédure d'autorisation en matière de chauffage électrique et de climatisation. Une attitude incohérente quand on sait que ce conseiller national, à l'instar des organisations patronales dont il est le porte-parole, s'est toujours opposé à des compétences accrues de la Confédération en matière énergétique au nom de l'autonomie cantonale. Où l'on observe qu'un principe peut toujours en cacher un autre.

Toujours ce même débat: il s'agissait de convaincre le Parlement que les dispositions constitutionnelles

genevoises ne sont pas contraires au droit fédéral; que les Chambres fédérales n'ont pas à se prononcer sur l'opportunité politique de la décision genevoise. Ce qui n'a pas empêché l'incorrigible Jean Ziegler — besoin de se faire plaisir et de s'adresser d'abord à la galerie — de dénoncer les intérêts économiques qui se cachent derrière l'argumentation juridique, le lobby de l'atome et la Chambre genevoise du commerce et de l'industrie. Accusation exacte sur le fond mais parfaitement déplacée en regard de l'enjeu. D'où l'intervention de Jean-Philippe Maître, par ailleurs chef de l'économie publique genevoise, qui s'est cru obligé dans une déclaration personnelle de dénoncer l'interprétation de son collègue socialiste, indigne selon lui de représenter Genève. Une intervention parfaitement inutile, relevant de la pure polémique, alors qu'on était en droit d'attendre de la députation genevoise qu'elle serre les rangs en faveur de l'autonomie cantonale.

Peut-on espérer que les citoyennes et les citoyens s'en souviendront lors des prochaines élections? Il est vrai qu'en politique la mémoire est fugace.



Toute modification de la température moyenne du globe a des répercussions sur notre mode de vie.

Musique

(Tiens! Les grands esprits se rencontrent... Olivier Delacrétaç, président de la Ligue vaudoise, vient de faire paraître une bande dessinée intitulée *Musique*, pleine de gentillesse — au sens italien du terme. Faut dire, si ma mémoire ne me trompe pas, que Barilier et lui sont cousins.)

Musique... La difficulté qu'il y a à parler de musique (et de peinture, et de sculpture), plus encore que de poésie, qui selon Brice Parain est *une courte parole entre deux longues périodes de silence*. Et la difficulté encore plus grande d'en écrire à travers un roman. Je sais bien que Baudelaire a parlé des correspondances: *Les parfums, les couleurs et les sons se répondent...*

Or, contre toute attente, Etienne Barilier y réussit magnifiquement. Par exemple, ce passage où se trouve évoquée une œuvre du compositeur peut-être génial ou peut-être raté, qui est le héros en filigrane de son livre:

Oui, d'abord cela: cette Sonate dit les souffrances que personne ne connaît; elle dit qu'à chaque minute des gens sont torturés partout, au Mexique et

ailleurs; elle est le tremblement de terre qui soulève les caves de l'ignoble et découvre les corps pantelants. Elle crie qu'à chaque minute des gens pleurent parmi les mouches et les tasses de fer blanc. Elle nous dit qui tuer, oui. Elle dit la bêtise universelle; la bêtise et ses certitudes infectes; elle dit que la bêtise est une fatigue, une honte, une épouvante. La Sonate de Kahn est désespérée, voire suicidaire, elle exprime la tentation du suicide comme une douleur physique. On change de posture, on change d'activité; durant quelques secondes, on a l'impression d'avoir chassé la bête, de l'avoir poussée dans une encoignure amorphe, dans une décharge intérieure. Et puis non: quelques battements de vie, quelques élancements du cœur, et la voici qui ressurgit, qui reprend sa place souveraine, qui recommence à nous être. La Sonate dit la noirceur physique de l'âme, elle dit la dérélition (en allemand, la Geworfenheit), le silence ouaté des hommes, elle dit que la plus grande beauté, la plus grande folie ne sont pas des solutions. (p. 127-128).

Dieu merci, il y a aussi la chatte *Musique...*

Il y a la chatte *Musique*, que jalouse un peu Françoise Kahn, la veuve du compositeur, dans la mesure où elle pressent que l'animal a su pénétrer plus avant dans la compréhension de l'œuvre musicale qu'elle-même... Et que déteste franchement Florebius, le critique acerbe, incapable de reconnaître la grandeur de Kahn, dans la mesure où il ne lui pardonne pas son génie; typique représentant d'un pays — ici Barilier est selon moi un peu dur — où l'on n'attend rien de personne, où l'on n'attend personne. Un peu dur? On songe cependant à cette sorte de refus, auquel se sont heurtés des hommes comme Buenzod ou comme Landry, ou même comme le jeune Ramuz.

Les grands esprits se rencontrent: je songeais en lisant *Musique*, non seulement au *Chien Tristan*, où déjà Etienne Barilier savait parler de musique de manière inoubliable (et cela à travers une intrigue policière), mais aussi à Jacques Mercanton, qui pour ma part m'a fait découvrir Monteverdi (était-ce dans *La Joie d'amour* ou dans *De peur que vienne l'oubli* ?) et aimer Alban Berg (dans *L'Eté...*) que jusqu'alors je ne parvenais pas à goûter. ■

UN JOURNAL EN ROMANCHE

Quotidien ou éphémère ?

(cfr) Attendu depuis longtemps par les défenseurs de notre quatrième langue nationale, un numéro d'essai du journal *La Quotidiana*, quotidien en romanche, vient de paraître à Coire. Il est daté du 20 juin et a été tiré à 28 300 exemplaires. La Ligue romanche (Lia Rumantscha) en assume la responsabilité alors que la rédaction a été assurée par les rédacteurs des journaux hebdomadaires romanches existants et ceux de la radio romanche diffusée par la SSR.

Ce numéro 0 est publié sur vingt pages et ressemble aux bons journaux régionaux de notre pays. Il contient des informations internationales, nationales, cantonales, régionales, sportives et culturelles. La publicité n'est pas oubliée puisqu'elle doit permettre d'assurer un

équilibre des comptes. A noter, à ce sujet, que toutes les annonces sont rédigées en romanche, ce qui n'est pas toujours le cas dans les périodiques paraissant déjà dans cette langue.

Plusieurs articles sont consacrés à cette première publication dans la langue considérée constitutionnellement comme nationale depuis un demi-siècle. On y trouve aussi un article et un commentaire de Richard Cavigelli sur l'article constitutionnel sur les langues en préparation laborieuse au Palais fédéral. L'auteur est *redactor dil Radio Romantsch ella Casa federala*.

Un questionnaire, complété par un concours pour encourager le renvoi des formules, permettra de connaître l'avis des destinataires d'un quotidien qui voudrait

se substituer aux hebdomadaires existants et contribuer à la pérennité d'une langue très ancienne.

Malgré tout, l'opération risque d'être éphémère. Le budget d'une publication quotidienne sur seize pages, avec une rédaction convenablement dotée, requiert plus de quatre millions de francs par année. Si 10 000 abonnés paient 140 francs et si la publicité doit rapporter un peu plus de deux millions, quelques centaines de milliers de francs manqueront. Qui les fournira sans poser des conditions fatales à l'indépendance du journal?

Tout à la joie de voir naître *La Quotidiana*, nous hésitons cependant à trop espérer pouvoir trouver bientôt dans les kiosques du pays un journal nous informant chaque jour dans sa langue des problèmes de notre plus petite minorité linguistique et, sur le plan culturel, des quelques centaines de milliers de leurs cousins du Frioul et du Tyrol du Sud. ■

L'alimentaire de l'alma mater (suite)

(ag) Le dernier alinéa de l'article consacré au financement des universités (DP 911) dans lequel nous donnions la ventilation des 44,5 mio correspondant aux recettes provenant de travaux pour des tiers, en nous étonnant des disparités (Neuchâtel trois fois plus que l'EPFL), nous a valu deux réactions de lecteurs, que nous remercions de leur contribution.

Les chiffres des comptes de l'EPFL

Pour commencer, une lettre de Régis Caloz, chargé de cours à l'EPFL et membre de la Commission d'information:

J'ai lu avec intérêt votre article L'alimentaire des «alma mater».

Sous le titre Travail pour tiers, vous citez quelques chiffres de La vie économique (5/88). Probablement à cause d'un manque de clarté dans l'énoncé de la rubrique, vous interprétez de manière erronée les chiffres relatifs aux deux Ecoles polytechniques et vous vous étonnez, logiquement dans vos conclusions, de la très faible part que les mandats représentent dans le financement de la recherche dans ces deux institutions.

Je me permets de vous apporter le correctif suivant:

les sommes figurant dans La vie économique relatives à l'EPFZ et à l'EPFL, respectivement 2,9 et 0,5 millions, correspondent aux «bénéfices» présumés que les unités de recherche tireraient des mandats que les secteurs privés et publics leur confient et non pas aux montants des mandats eux-mêmes.

Le chiffre correct pour 1987, en ce qui concerne l'EPFL, est de 31,8 mio contre 20,1 mio en 1986 (...). Comparée aux 35,9 mio affectés à l'enseignement et à la recherche dans le cadre du budget, cette somme — vous en conviendrez — vous aurait suggéré un autre jugement sur les efforts consentis par les deux hautes écoles fédérales pour s'insérer davantage dans les activités économiques régionales.

A ce propos, il convient de remarquer ici que certains milieux académiques forment des réserves (auxquelles je ne souscris pas!) à l'encontre de cette nouvelle politique craignant à terme une perte sensible d'autonomie de la recherche universitaire. Mais ceci est un autre problème qui va au-delà des intentions de ce bref rectificatif.

Précisons que les mandats confiés à l'EPFL se décomposent de la manière suivante:

	mio
Offices de la Confédération	4,9
Collectivités publiques (y compris Euratom pour 7,4 mio)	13,6
Industrie (y compris Fonds national de recherche en énergie, NEFF pour 0,7 mio)	13,1

Reste à savoir comment *La Vie économique* calcule ces «bénéfices» présumés. A suivre.

Mandats ou services

M. J.-F. Dällenbach, secrétaire du Conseil suisse de la science, pense quant à lui que les chiffres de *La Vie économique* ne signifient que des choses secondaires. Il attire notre attention sur deux publications du Conseil suisse de la Science. Une étude dont il est coauteur avec Eduard Fiala et Susanne Hagemann: *Un territoire mal connu: la fonction de service des universités* (Berne 1986) que complète une brochure présentant les faits, les problèmes, les propositions sur ce même sujet (Berne, 1986. Contient notamment une bibliographie utile).

La thématique est celle du service, distinct de l'enseignement et de la recherche. C'est le point de vue juste, mieux adapté que celui du mandat.

Le sujet, ample, méritera qu'on y revienne.

Sur le plan financier, à l'origine de ce débat, voici l'avis du Conseil de la science (chiffres fort différents de ceux de *La Vie économique*):

Sur le plan financier, l'estimation des ressources fournies grâce au service est difficile. D'une part, les informations sont insuffisantes; d'autre part, il est impossible d'évaluer les nombreux éléments non monétaires. Différentes estimations permettent cependant de penser que l'apport du service se situe entre 150 et 200 mio, en ne tenant compte ni des subsides de recherche du Fonds national, ni de certaines taxes de cours concernées par le service, ni des dons ou donations sans affectation précise, ni, bien sûr, des éléments non monétaires mentionnés plus haut. La majeure partie de ces ressources est affectée à l'engagement de personnel supplémentaire, soit environ 2000 postes. Parmi les disciplines les plus concernées, citons la médecine, les sciences techniques, exactes et naturelles, ainsi que les sciences économiques et, dans une moindre mesure, le droit. De plus, on peut estimer à 10% de la masse salariale du personnel des Hautes écoles la part du service rémunérée par le financement ordinaire de l'université, à savoir sans financement spécifique de la part du partenaire. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Comuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téi: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Une longueur d'avance

(pi) Les participants à la quatrième journée romande «Rue de l'Avenir» sur la modération de la circulation — qui avait lieu le 23 juin à la Chaux-de-Fonds — sont rentrés chez eux débarrassés d'un cliché: ce n'est pas seulement au nord du Rhin (et accessoirement de la Sarine) que les autorités ont entrepris de rendre la ville aux piétons. Dans un pays «autophile» et constructeur de voitures comme la France, les piétons, petit à petit, reprennent possession des rues. Les voitures continuent de passer, mais plus lentement.

Tant Anne Faure, responsable d'un projet national visant à encourager des mesures de modération de circulation, que Michel Deronzier, travaillant aux Services techniques de la ville de Chambéry, ont étonné la huitantaine de participants, la plupart architectes, ingénieurs ou aménagistes dans des villes romandes (où étaient les fonctionnaires des cantons — seul Genève était représenté — si prompts à mettre les bâtons dans les roues des communes lorsqu'elles soumettent des projets à leur approbation?). Alors que les mesures prises en Suisse alémanique dans des quartiers d'habitation nous paraissent audacieuses et doivent faire face aux recours et référendums des clubs automobiles ou des partis de droite, les Français s'attaquent maintenant aux routes nationales traversant les localités, dont certaines supportent des charges de trafic pouvant dépasser les 15 000 véhicules/jour. Les principes de la modération sont identiques sur un grand axe et dans une petite rue de desserte: suppression des longues lignes droites propices à la vitesse, aménagements obligeant le conducteur à regarder ce qui se passe près de son véhicule plutôt que loin devant,

marquage au sol, par une différenciation de matériau, du domaine piéton à l'intérieur duquel l'automobiliste est admis: les passages de sécurité par exemple sont au même niveau que le trottoir (et donc surélevés par rapport à la route), et montrent clairement à l'automobiliste qu'il n'est plus sur son territoire exclusif. L'esthétisme des zones ainsi modérées étant généralement particulièrement soigné, les piétons sont ravis de reconquérir des espaces plaisants et agréables.

Concertation conviviale

La force des Français dans ce type de réalisation est qu'ils s'appuient sur des demandes d'habitants et des pétitions et qu'ils savent réagir rapidement. Ainsi en est-il d'un aménagement réalisé à Chambéry devant un établissement scolaire, à la suite d'un accident mortel. L'inauguration a eu lieu la semaine dernière, trois mois seulement après le drame. Au moment des travaux, l'accident était encore dans les mémoires et aucune opposition ne s'est manifestée. Dans d'autres cas heureusement moins dramatiques, les résultats sont tout aussi spectaculaires: plusieurs routes nationales qui provoquaient bruit et danger ont été réaménagées afin de rendre possible la cohabitation piétons - voitures.

La question qui vient immédiatement à l'esprit des Suisses est: «Qu'en est-il des droits démocratiques?» Ils sont naturellement moins étendus que chez nous et, paradoxalement pour un pays réputé centralisateur, la compétence de la commune est beaucoup plus grande puisque le Conseil municipal a la haute main sur les plans de circulation. La seule exigence de Paris est que le passage des véhicules sur les routes nationales soit assuré, la vitesse de ce passage n'étant pas imposée. Une étude

d'impact est nécessaire pour les projets les plus importants, mais il n'y a aucune procédure de mise à l'enquête et le référendum est un mot inconnu dans le paysage démocratique français. Et pourtant, consultation de la population il y a, sur un mode qui garantit autant qu'en Suisse — si ce n'est plus — le respect de l'avis des citoyens.

Contrairement à notre pays, où la manière de consulter est réglée jusque dans ses moindres détails, les Français disposent d'une grande liberté. Dans tous les cas présentés, on a été étonné de voir qu'une consultation était organisée bien avant que l'Exécutif n'ait choisi une variante. Amusant ce cliché montrant des habitants, crayon en main, corrigent des plans d'architecte selon leur idée... Et ces citoyens d'un petit village, manches retroussées et armés de pelles, plantant arbres et fleurs pour que leur localité ne soit plus coupée en deux par la nationale.

Sans remettre en question les modes institutionnels de consultation, les autorités de notre pays gagneraient à soigner la concertation conviviale plutôt que de se borner à défendre le projet qu'elles ont choisi, avec pour message «C'est à prendre ou à laisser». Nous devrions aussi apprendre à ne plus parler de modération de la circulation, qui met l'accent sur l'aspect négatif de la démarche. Chambéry, par exemple, explique ses choix dans une brochure intitulée *Vivre bien sa ville*. Il y est opportunément rappelé que *Les piétons sont faits pour marcher autant que les voitures pour rouler*. ■

30 km/h

La zone à 30 km/h est un moyen efficace de modérer la circulation. Le bruit diminue autant par un abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h que par une diminution de 50% du trafic. La pollution, le nombre et la gravité des accidents sont également en régression significative. La perte de temps n'est, en moyenne, que de dix secondes pour un trajet de trois minutes.

Seuils et neige

La Suisse, on le sait, est un cas particulier. Et nombre d'opposants aux mesures de modération de la circulation remettent en question les fameux seuils de ralentissement parce qu'ils seraient incompatibles avec les opérations de déneigement. Une promenade à La Chaux-de-Fonds devrait les rassurer: à 1000 m d'altitude, la ville des Montagnes neuchâtelaises possède plusieurs de ces ralentisseurs qui, selon les responsables présents, n'ont pas posé de problèmes particuliers durant ces derniers hivers.